Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif au titre de l'année 2014.

CHARGE le Maire et la secrétaire générale de l'exécution et de la publication de cette décision.

2015-67 7.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

M. Julien RIVIERE, adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil municipal le projet de création d'un terrain de football à Septeuil.

Le terrain de football actuel, situé dans le parc municipal, en centre village, n'est pas homologué par la Fédération Française de Football car il est trop petit et ne permet pas à un club d'y faire jouer toutes les catégories.

De ce fait, aucun match ne s'y joue. Seuls les entraînements des séniors s'y déroulent.

Le projet est donc de créer un terrain de football répondant aux normes afin qu'il puisse être homologué par la F.F.F. et que les clubs puissent s'y entrainer et y jouer pour des rencontres sportives de chaque catégorie, des poussins aux séniors.

L'assiette foncière, propriété de la commune, se trouve excentrée. Sa superficie permet la création d'un terrain respectant les dimensions obligatoires.

Le coût du projet s'élève à 14.327,40 € HT, soit 17.192.88 € TTC.

Pour aider au financement. de ce projet, M. Julien RIVIERE propose de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football d'un montant de 5.000 €. Il informe qu'une subvention sera également demandée au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur, Philippe ESNOL à hauteur de 7.000 €.

<u>Il vous est proposé la délibération suivante</u> :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-1,

Vu l'avis de la Commission Prévention des Risques, Transports et Sports, réunie le 17 août 2015,

Considérant le projet de créer un terrain de football répondant aux normes afin qu'il puisse être homologué par la F.F.F. et que les clubs puissent s'y entrainer et y jouer pour des rencontres sportives de chaque catégorie, des poussins aux séniors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de création d'un terrain de football aux normes sur la commune de Septeuil.

SOLLICITE une subvention auprès de la Fédération Française de Football d'un montant de 5.000 €.

CHARGE le Maire et la secrétaire générale de l'exécution et de la publication de cette décision.

2015-68 7.5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRES DE MONSIEUR LE SENATEUR, PHILIPPE ESNOL POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

M. Julien RIVIERE, adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil municipal le projet de création d'un terrain de football à Septeuil.

Le terrain de football actuel, situé dans le parc municipal, en centre village, n'est pas homologué par la Fédération Française de Football car il est trop petit et ne permet pas à un club d'y faire jouer toutes les catégories.

De ce fait, aucun match ne s'y joue. Seuls les entraînements des séniors s'y déroulent.

Le projet est donc de créer un terrain de football répondant aux normes afin qu'il puisse être homologué par la F.F.F. et que les clubs puissent s'y entrainer et y jouer pour des rencontres sportives de chaque catégorie, des poussins aux séniors.

L'assiette foncière, propriété de la commune, se trouve excentrée. Sa superficie permet la création d'un terrain respectant les dimensions obligatoires.

Le coût du projet s'élève à 14.327,40 € HT, soit 17.192,88 € TTC.

Pour aider au financement, de ce projet, M. Julien RIVIERE propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur, Philippe ESNOL à hauteur de 7.000 € en complément de celle demandée auprès de la Fédération Française de Football.

Il vous est proposé la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-1,

Vu l'avis de la Commission Prévention des Risques, Transports et Sports, réunie le 17 août 2015,

Considérant le projet de créer un terrain de football répondant aux normes afin qu'il puisse être homologué par la F.F.F. et que les clubs puissent s'y entrainer et y jouer pour des rencontres sportives de chaque catégorie, des poussins aux séniors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de création d'un terrain de football aux normes sur la commune de Septeuil.

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur, Philippe ESNOL à hauteur de 7.000 €.

CHARGE le Maire et la secrétaire générale de l'exécution et de la publication de cette décision.

2015-69 3.5 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE SEPTEUIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à ce jour aucun règlement intérieur n'est instauré sur la commune de Septeuil pour la gestion des cimetières communaux.

Les cimetières communaux sont situés sur les parcelles cadastrées ZB61, ZB135, ZB136 et ZB137. L'accès est possible par la rue du cimetière.